

Avis public

Aux Contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale
et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Avis de promulgation

RÈGLEMENT 392

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Chantale Otis, directrice générale et greffière trésorière, de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du 6 mars 2023, a adopté le règlement 392

**RÈGLEMENT NUMÉRO 392 AUX FINS D'AMENDER LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 391 FIXANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES**

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h00 et 16h00.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Chantale Otis, directrice générale et greffière trésorière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 00 et 16 h 30, le 7 ième jour du mois de mars 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : Hôtel de Ville, Facebook, bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7 ième jour du mois de mars 2023.



Chantale Otis, Directrice générale et greffière trésorière

